

Après les fêtes, offrez une seconde vie à votre sapin



Après les fêtes, offrez une seconde vie à votre sapin

Dans le cadre de ses actions de prévention des déchets, Grand Auch Coeur de Gascogne, en collaboration avec la ville d'Auch, invite les Auscitains à déposer après les fêtes, leurs sapins de Noël dans l'un des quatre points de collecte prévus à cet effet, entre le 5 et le 29 janvier 2026. Les conifères seront collectés par des salariés en insertion de l'association Regar et revalorisés.

Les fêtes de fin d'année passées, une question se pose dans bien des foyers : que faire du sapin de Noël ? Afin d'apporter une réponse pratique et écologique aux Auscitains – et aussi éviter que les sapins ne soient abandonnés sur l'espace public – Grand Auch Coeur de Gascogne, en collaboration avec la commune d'Auch, organise une opération de collecte en apport volontaire.

Du 5 au 29 janvier 2026, quatre sites délimités par des barrières et exclusivement réservés aux sapins usagés, permettront aux particuliers de déposer leurs arbres de Noël naturels, sans pied ni bien sûr décorations.

Où déposer son sapin ?

Les quatre points de collecte :

- sur la place de l'Ancien Foirail, face à la rue Bazillac ;
- sur le parking Lissagaray ;
- sur le parking ouest du Mouzon, côté rue du Général-de-Gaulle ;
- sur le parking au sud de l'hippodrome. Les sapins en déchetterie Les citoyens peuvent aussi participer à cette démarche écologique, en portant leurs sapins dans les deux déchetteries qui sont à leur disposition : • Route d'Agen, zone de Lamothe ;
- Chemin de Gaouère, à Pavie.

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi 9h/12h – 13h30/17h

Venir chercher son broyat

Les conifères – plus de 600 l'an passé - seront collectés par Regar et revalorisés sous forme de broyat. Les vendredis entre le 9 et le 30 janvier de 14h à 16h (pensez à amener un contenant type seau, poubelle...), vous pourrez venir récupérer ce broyat directement dans les locaux de l'association, chemin de Mouloudji, offrant ainsi une nouvelle vie à votre sapin.